Djezzy : au-delà de la 4G+, il y a la construction d'un «écosystème digital»

Djezzy a lancé, samedi dernier, la commercialisation de son service internet mobile de quatrième génération (4G+) dans trois wilayas. Mais au-delà de faire accéder les Algériens au très haut débit mobile d'une vitesse de téléchargement dépassant les 60 Mb/s, le challenge technologique annoncé par l'opérateur, c'est de «construire un écosystème digital algérien».

Par Abdelkader Zahar

L'Algérie a rattrapé son retard en matière d'internet mobile. Moins de trois ans après le lancement de la 3G, en décembre 2013, le pays s'ouvre désormais à la 4G. Deux opérateurs (Djezzy et Mobilis) ont déjà entamé la commercialisation de services de la 4G+ chacun dans ses trois wilayas obligatoires. Djezzy prévoit un investissement lourd de un milliard de dollars sur les cinq années pour parachever son réseau de la 3G+, mais également celui de la 4G+. Selon ce qui a été annoncé dimanche dernier, lors de la conférence de presse de lancement de la 4G+, l'opérateur prévoit un taux de couverture de la population de l'ordre de 19 à 54% entre la première et la cinquième année du déploiement de son réseau de 4e génération. Avec la 4G+, les abonnés pourront donc disposer de vitesses de téléchargement pouvant atteindre jusqu'à 67 Mb/s. Mais au-delà de ce que cette technologie apporte en matière de fluidité de la navigation (jusqu'à 5 fois plus que la 3G+), son lancement doit être accompagné d'une stratégie de développement de services et de contenus algériens.

Outre la compétition dans les offres des opérateurs, c'est sur le terrain de la production de contenu et de la transformation numérique que la concurrence sera la plus bénéfique à l'Algérie. Djezzy a désormais annoncé la couleur en la matière. Son directeur général, Thomas Herbert Gutjahr, nouvellement nommé à ce poste, a clairement annoncé que l'investissement de l'opérateur «ne se limite pas seulement aux offres commerciales que nous voulons de plus en plus proches des besoins et des attentes de nos clients». Il s'agit pour Djezzy, a-t-il précisé lors de la conférence de presse de lancement de la 4G+, de «pouvoir offrir des services à valeur ajoutée et des opportunités d'emplois, de création, d'émancipation des compétences algériennes en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que la formation des élites de demain». «Nous sommes en train de contribuer à la création d'un écosystème à travers l'encouragement des développeurs à lancer des applications afin d'avoir un contenu algérien», affirmait encore Gutjahr.

Deux incubateurs de startups

Dans le cadre de son «objectif» d'aider à la «création de contenus numériques, de services à valeur ajoutée», Djezzy a annoncé le lancement de «deux incubateurs de startups» et à soutenir les «développeurs à créer des applications» pour offrir à ses abonnés «actuels et futurs», affirmait Vincenzo Nesci, président exécutif de l'opérateur. «A cette fin, nous allons bientôt ouvrir un incubateur à l'ENP (Ecole nationale polytechnique, ndlr) et un deuxième à l'Académie Djezzy», tout en «restant ouverts» à «d'autres initiatives» dont Fikra, ajoute Nesci.

L'opérateur promet d'aller puiser dans le «potentiel extraordinaire en matière de compétences universitaires» de l'Algérie, pour mettre en forme ce qu'il appelle la «nouvelle configuration de la téléphonie mobile». «Chez Djezzy qui est en train de se transformer en vue de devenir l'opérateur digital de référence en Algérie, de nouveaux métiers sont en train de voir le jour, nous cherchons des profils nouveaux, des profils geek pour accompagner la nouvelle vague de la téléphonie mobile en Algérie».

C'est dans ces nouveaux profils que l'opérateur entend poursuivre «sa politique de recrutements» en tenant compte des «nouveaux besoins de l'entreprise» et des «métiers nouveaux qu'elle est en train de créer».

Djezzy n'a pas encore dévoilé les détails du partenariat avec l'ENP, ainsi que sur l'académie qu'il compte ouvrir «bientôt». L'on sait uniquement que l'annonce de l'incubateur de l'Ecole nationale polytechnique devrait avoir lieu au cours de ce mois.

Pour rappel, l'opérateur avait déjà initié, entre avril et mai 2016, le programme «Startup Toolbox», dans cinq wilayas de l'intérieur du pays. Animé par des conférenciers et des experts dans différents domaines, le programme avait pour objectif d'«aider les jeunes à façonner leur avenir par un accès plus important à l'éducation et à inspirer l'entrepreneuriat social, en particulier dans le domaine digital».

Photos : DR

Les métiers de l'avenir

Le passage à la 4G a permis, là où cette technologie a été mise en œuvre, le développement de nombreux métiers et l'apparition de services et d'applications innovants. Les services qui ont accompagné le très haut débit mobile ont été profitables pas seulement au grand public, gros consommateur de data (streaming vidéo, musique online, jeux, applications), mais surtout aux entreprises plus intéressées par le big data pour développer leurs domaines d'affaires, et augmenter leurs ventes et leurs revenus. La course engagée depuis peu dans les pays avancés est celle de l'Internet des Objets (IdO), un secteur qui attire de plus en plus d'entreprises et pour lequel certains gouvernements, comme celui de Chine, établissent des stratégies et encouragent le secteur manufacturier à lui consacrer une part de son investissement. Tous ces domaines, notamment les logiciels, les applications mobiles, et la publicité en ligne, ont pu connaître d'importants développements grâce à l'introduction de la 4G (envoi et réception de documents volumineux, échanges via internet en temps réel…), en plus de l'aspect mobilité.

Autant de métiers, de secteurs et d'activités à développer, qu'il est désormais possible de développer en Algérie par un processus de création de startups et d'encouragement des jeunes compétences nationales à développer des projets innovants. Une démarche qui ne devrait pas impliquer Djezzy uniquement, mais d'autres entreprises et d'autres secteurs, pour la mise en œuvre d'un «écosystème digital».

A. Z.

«Je crée mon entreprise», le site qui vous aide à devenir entrepreneur

Lancé par le Centre national du registre du commerce et le ministère des PTIC, le site Web «Je crée mon entreprise», «le portail algérien de la création d'entreprise en ligne», permet aux porteurs de projets, aux entrepreneurs et aux investisseurs de connaître les démarches à suivre pour créer une entreprise en Algérie.

Par Nes-Ali Mehmed

Pas aisée, la création d'entreprise est, indéniablement, une course de fond balisée par des procédures administratives interminables et des défis financiers, et émaillée par un accès limité à l'information, par des allers-retours inutiles, et une lenteur dans le traitement des procédures. Tout y est pour décourager les porteurs de projets de se lancer. Et si ces problèmes étaient classés dans le registre de l'Histoire ? Un portail électronique pour simplifier les procédures de création d'entreprise a été lancé par le Centre national du registre du commerce (CNRC), ainsi que des institutions relevant du ministère des Finances et d'autres départements ministériels, et en collaboration avec le MPTIC. Le site, intitulé «Je crée mon entreprise», permet non seulement aux porteurs de projets, aux entrepreneurs et aux investisseurs de connaître les démarches à suivre pour créer une société en Algérie, mais guide également les chefs d'entreprise, une fois leurs établissements créés, dans leurs démarches fiscales et déclaratives. Les internautes désirant se lancer dans l'entrepreneuriat ne se perdront plus dans les dédales administratifs s'ils suivent les démarches schématisées par «Je crée mon entreprise». Quel que soit le régime ou le statut que les futurs entrepreneurs souhaitent adopter, ce portail électronique explique en détail les composantes de chaque étape. Avant de commencer leurs démarches, les utilisateurs seront d'abord orientés vers le régime adapté à leurs activités. Ils devront alors choisir entre les deux catégories de personnes, physique ou morale. Pour la première option, le portail indiquera liens et adresses en pièces jointes, auprès de qui les utilisateurs devront se présenter, et quels documents ils sont appelés à fournir, à quels coûts, les récépissés qu'ils obtiendront en retour, la durée de la procédure et les lois en vertu desquelles sont menées ces opérations. Quant à la création d'entreprise «personnes morales», le même portail veille à bien présenter chaque statut et ses particularités, de la SARL au groupement, en passant par l'EURL, la SPA, la SNC, la SCPA ou la succursale, avant de détailler les procédures à suivre. Le site énumère de la même manière la réservation de la nomination à l'inscription au registre du commerce (CNRC), en passant par le paiement du timbre fiscal, des droits d'inscription, entre autres. A la fin de ces processus, «Je crée mon entreprise» propos, en bas de la page d'accueil, des astuces ou des précisions qui permettent aux démarcheurs de gagner du temps, de prévenir des erreurs ou de simplifier la procédure.

Vers la création d'entreprise en ligne

Ce portail fournit aussi aux chefs d'entreprise un guide sur les procédures fiscales et de déclaration d'impôts. Sont détaillées, dans l'une de ses rubriques, les procédures de gestion d'immatriculation. Les internautes peuvent alors tout savoir sur les numéros et bilans d'identification fiscale, afin de mieux gérer les contributions de leurs établissements aux dépenses publiques. Ils pourront par la même occasion se référer à ce site pour s'informer sur la couverture sociale de leurs salariés et sur les procédures à suivre pour les immatriculer. Créé en novembre 2015, et lancé cette année dans sa version d'essai, le projet de ce site a été réalisé en collaboration avec le ministère des PTIC. Cette initiative fait écho à celle déjà existante de Sidjilcom lancé par le CNRC, qui permet aussi de se familiariser avec les procédures administratives. Le Centre national du registre du commerce explique, par ailleurs, que ce site est effectivement un premier pas vers la mise en place de guichets électroniques et la modernisation des systèmes d'information. Outre l'accès à l'information, «Je crée mon entreprise» devrait bientôt permettre aux citoyens de créer leurs entreprises en ligne par la simple ouverture d'un compte utilisateur (sur ce portail ou un autre dédié), et suivre l'évolution du traitement de son dossier. Il est clairement précisé dans les «Mentions Légales» que ce site web «a été conçu en s'inspirant du système eRegulations développé par le programme de Facilitation des affaires de la Cnuced (Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement)», afin de promouvoir l'accès à l'information et faciliter les procédés de création d'entreprises.

N-A. M.